



Bienvenue !

À partir du 1^{er} juillet

Vous disposerez d'un nouveau portail en ligne.

À partir du 1^{er} septembre

Vous pourrez commander et profiter de tous les avantages du chèque électronique.

Des questions ?

Contactez votre ALE qui pourra vous guider



- www.leforem.be/a-propos/agence-locale-pour-emploi.html
- www.ale-wallonie.sodexo.be/



pluxee

Rue Ravenstein 36
1000 Bruxelles



Le chèque ALE électronique

Utilisateur



Agence Locale pour l'Emploi | avec le **forem**

Ce qui change... et ce qui ne change pas

Bonne nouvelle ! Très peu de changement pour les utilisateurs de chèques ALE :

Un nouveau numéro de compte pour commander vos chèques électroniques sera disponible et actif pour les commandes au **1^{er} septembre** :
BE71 0689 4882 9169.



Tout paiement effectué sur ce numéro de compte avant le 1^{er} septembre sera automatiquement remboursé.

Un compte bancaire par produit	▽
Titres-services BE 15 0017 7247 4330	
Chèque ALE papier BE 73 0689 4677 1860	
Chèque ALE électronique BE 71 0689 4882 9169	

Afin d'assurer une continuité, les éléments suivants ne changent pas :

- Votre inscription en cours garde la même date de fin de validité ;
- Vos chèques gardent une période de validité de 12 mois ;
- Vos numéros d'autorisation restent les mêmes ;
- Le prix actuel des chèques ne change pas (durant la validité de votre autorisation actuelle).

Avantages et inscription

Les fonctionnalités de votre nouveau portail en ligne :

Disponible le 1^{er} juillet :

- Aperçu des commandes papier ;
- Impression des factures ;
- Gestion de votre profil.

Disponible le 1^{er} septembre :

- Suivi des prestations ;
- Suivi des commandes de chèques électroniques ;
- Consultation, validation et contestation des prestations ;
- Échange et remboursement des chèques électroniques.

Retrouvez votre portail en ligne à partir du 1^{er} juillet :

www.utilisateur.ale-wallonie.sodexo.be



Les avantages des chèques électroniques :

- Tranquillité : aucun risque de perte ou de vol ;
- Facilité : plus besoin de compter, trier ou de manipuler des chèques ;
- Suivi : aperçu complet des prestations et des commandes dans votre portail ;
- Rapidité : les chèques seront disponibles dans votre portefeuille dès réception du paiement par Pluxee ;
- Efficacité : possibilité de commander 1 seul chèque à la fois.

Portail en ligne et activités

Vous souhaitez commander et utiliser les chèques électroniques ?

1. Inscrivez-vous dans l'ALE de votre commune
2. Commandez sur le numéro de compte bancaire dédié aux chèques électroniques
3. Assurez-vous de faire appel à un prestataire qui utilise les chèques électroniques via votre ALE
4. Utilisez vos chèques pour payer les prestations

Quelles sont les différentes activités autorisées ?

Consultez la liste des activités possibles en ALE via les liens suivants :

- www.ale-wallonie.sodexo.be/utilisateurs/information/tout-savoir/activite-cheque-ale
- www.leforem.be/particuliers/travailler-en-ale.html

